

Le 11 mars 2015



LE T.A de Toulouse sous les eaux !!!

Quelle fût la surprise pour nos collègues du TA de Toulouse, ce lundi matin en arrivant au bureau de trouver le tribunal administratif vandalisé. Leurs bureaux ont été fouillés, le matériel endommagé et jeté au sol, des tags apposés aux murs et surtout l'ouverture des robinets qui ont produit un très important dégât des eaux.

FO demande deux jours de fermeture

Article la DEPECHE Publié le 10/03/2015 à 07:40



Patrick Fouinneteau, représentant national FO, DDM, X, de F.

L'émotion était grande hier matin au sein du personnel du tribunal administratif de Toulouse. La juridiction administrative, présidée par M. Richard Moussaron, emploie un effectif de soixante-dix personnes dont 27 magistrats et 37 agents de greffe. Selon le syndicat FO, une greffière et un magistrat auraient été nommés visés sur les graffitis découverts dans les locaux. Inquiète pour la sécurité du personnel, l'intersyndicale demande un droit de retrait des fonctionnaires et la mise en place d'une cellule psychologique. «On est face à un événement grave», dit Patrick Fouinneteau, représentant national FO pour les juridictions administratives, venu spécialement hier de Montpellier. «J'ai rencontré quelques agents de greffe qui sont choqués. Je demande à ce qu'une cellule psychologique soit mise en place à Toulouse. Conformément au statut des fonctionnaires, venu spécialement hier de Montpellier. «J'ai demandé des demandeurs l'exercice du droit de retrait. Il va falloir que le CHSCT (ndlr : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) prenne des décisions sur la sécurisation du personnel toulousain et au-delà sur la sécurisation de toutes les juridictions administratives, poursuivit ce délégué du syndicat majoritaire. «On ne peut que constater qu'on n'est pas aujourd'hui dans des conditions optimales de travail. Ce bâtiment a pris l'eau de toutes parts, les plafonds s'affaissent, il faut absolument sécuriser l'électricité car il y a des risques d'électrocution. C'est dans cette optique que j'ai demandé à l'Administration l'exercice du droit de retrait pour au moins 48 heures».

3 Midi-Pyrénées

Les locaux du tribunal administratif de Toulouse vandalisés
La découverte a eu lieu ce lundi - les locaux du tribunal administratif de Toulouse ont été vandalisés, sans doute dans la nuit de dimanche à lundi. Tous les robinets ont été ouverts et les locaux sont inondés. Plusieurs tags ont été retrouvés dont un évoquant "le prophète".



Le tribunal administratif de Toulouse, situé rue Raymond IV, a été vandalisé. La découverte a eu lieu vers 09:30 ce lundi matin : tous les robinets d'eau ont été ouverts et les évacuations obstruées. L'ensemble des locaux est inondé sur trois étages, selon les pompiers sur place. D'autres dégradations ont été commises. Selon une source policière, 6 inscriptions ont été retrouvées sur les murs du rez-de-chaussée, dont une avec le texte suivant : "le prophète jugé". De nombreux dossiers ont été jetés à terre et des faux plafonds sont tombés au sol avec le poids de l'eau.

70 personnes travaillent au tribunal administratif de Toulouse. Ce lundi les audiences avaient été suspendues en raison de la venue sur place du vice-président du Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative française.

Le tribunal administratif a pour mission de dire le droit et de trancher entre les citoyens et l'administration. Il juge notamment les recours contre les décisions d'utilité publique de certains projets, les recours contre les arrêtés préfectoraux de reconnaissance à la frontière pour les sans-papiers mais aussi les affaires de droit électoral pour les scrutins locaux.

Par Fabrice Valéry
Publié le 09/03/2015 | 08:01, mis à jour le 09/03/2015 | 10:18

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/03/10/2063853-fo-demande-deux-jours-de-fermeture.html>

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



Un courrier a été adressé au vice-président du Conseil d'Etat pour prendre rapidement toutes les dispositions nécessaires afin que les personnels du tribunal administratif de Toulouse puissent reprendre le travail dans des conditions normales et d'informer les membres du CHSCT des T.A. et des C.A.A.

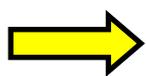


des mesures prises afin de préserver la santé et la sécurité des agents y compris pour les deux personnes mises en cause par les inscriptions.

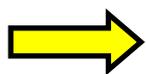
Enfin, **FO** juge anormal que des audiences puissent continuer à se tenir dans les conditions actuelles, avec un risque d'affaissement de plafonds et un risque d'électrocution.



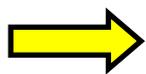
REVENDIQUE



La mise en place immédiatement d'une cellule psychologique pour nos collègues



L'exercice du droit de retrait face à la situation des locaux avec une fermeture pendant 48H



Un CHS CT extraordinaire sur cet évènement

FO PREFECTURES demande que la sécurité des juridictions, des personnels et des justiciables devienne une réelle priorité pour le Conseil d'Etat traduite par des mesures concrètes !!!

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

